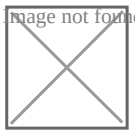

Annuler vente (achat) appartement

Par **melmor**, le **04/08/2019** à **10:42**

Bonjour,

j'ai signé le 05 mars dernier chez le notaire l'achat d un studio (compromis en novembre 2018).

J'apprend 15 jours après que la voisine est relogée depuis Aout 2018 car elle a failli passer par le plancher (rupture de plancher).

Après Assemblée Générale début juillet, on nous présente 3 devis pour réhabiliter l'immeuble qui est en mauvaise état (suis pas au courant, pour l'agent immobiler tout va bien) allant de 160000 à 400000 euros.

Je souhaite annuler la vente de ce stuido car je n'ai pas été informé de l'état réel de l'immeuble et des frais que j'aurai à engager.

Le syndic a envoyé au notaire le jour de la signature l'état daté qui mentionne en dernière page "suspission de mérule et projet d'adhérer à un programme de réhabilitation".

Je ne me souviens pas que le notaire m'en ai parlé (je ne suis pas bête, je n'aurai pas acheté...). Il me présente cette semaine l'état daté que j'ai signé. effectivement la première page sur les 12 est signée, mais pas les autres, ce qui conforte mon idée qu'on m'a caché la vérité.

Puis-je annuler la vente ? Sous quel motif?

cordialement, Merlmor.

Par **youris**, le **04/08/2019** à **12:44**

bonjour,

vous pouvez essayer de faire annuler cette vente immobilière pour dol.

mais cela nécessite une procédure devanT le TGI avec avocat obligatoire.

je suppose que vous aviez visité ce logement avant de l'acheter et que vous aviez eu les P.V. des 3 dernières assemblées générales.

vous pouvez consulter ce lien:

https://www.traesch-avocat.fr/Ventes-immobilieres/annulation-vente-immobiliere-pour-dol.html

salutations

Par **melmor**, le **04/08/2019** à **13:33**

Bonjour, merci pour votre réponse, j'ai effectivement eu les PV des AG des 3 dernières années. Rien ne prouve que j'ai eu les PV de toutes les AG car il n'y a pas d'historique... On a pu me cacher la dernière...

Nous allons donc prendre contacte avec un avocat pour faire annuler la vente. De toute façon vu les frais à engager pour l'immeuble, ca me reviendra moins cher!

Bon dimanche vous.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés